

Neige & Soleil

Créateur de sourires depuis 1951



SESSIONS DE FORMATION
PRATIQUE
APPROFONDISSEMENT
QUALIFICATION



Val-Cenis
Haute Maurienne
Vanoise



CFAG



Formations BAFA et BAFD

www.neige-et-soleil.com | Le Village-Club NEIGE et SOLEIL



Formations BAFA et BAFD



La délégation départementale CFAG de Savoie organise des sessions théoriques BAFA et BAFD. Neige et Soleil accueille chaque année dans son Village Vacances de Bramans en Savoie près de 4000 jeunes et assure la formation pratique de 450 jeunes dans le cadre du BAFA et du BAFD.

Devenez animateur puis directeur avec le CFAG



Vos objectifs, vos ambitions...

Vous souhaitez devenir Animatrice ou Animateur d'Accueils Collectifs de Mineurs... Une activité chaleureuse tournée vers les autres et notamment les plus jeunes, mais aussi et surtout une possibilité nouvelle d'épanouissement personnel.

Vous souhaitez une formation sérieuse basée sur du concret et animée par des personnes qui ont une grande expérience dans le domaine des vacances de jeunes et d'enfants. Vous avez des aptitudes au dynamisme et au sens de l'effort, à vivre en collectivité, à entrer en contact avec les autres, à mener une tâche à son terme, vous êtes fait pour l'animation.



Nos moyens, nos résultats...

Le CFAG et Neige et Soleil forment et collaborent avec des jeunes qui souhaitent "prendre des responsabilités", "être actif et dynamique", "apprendre à travailler en équipe" avec les exigences, le comportement et les attitudes que cela suppose.

Nous souhaitons que les futur(e)s stagiaires envisagent les actions d'Animation qu'ils vont effectuer davantage comme un temps de formation, et un temps consacré au service des autres, que comme un simple "job" de vacances d'hiver ou d'été.

Si vous êtes décidé à collaborer et à vous former dans cette optique, nous vous accueillerons très volontiers et vous invitons à faire partie d'une équipe d'Animation dynamique.

Le déroulement de l'ensemble de ces stages de façon satisfaisante vous permettra d'obtenir le BAFA, délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les stages se déroulent à BRAMANS (Haute-Maurienne) en Savoie, dans le "Village-Club NEIGE et SOLEIL", principale implantation des séjours de vacances organisés par l'Association. Cette implantation permet d'orienter les stages vers l'environnement Montagne et de sensibiliser les stagiaires au fonctionnement d'Accueils Collectifs de Mineurs de Montagne en hiver et en été.

Nos PLUS formation

- NEIGE et SOLEIL assure une place en stage pratique à ceux qui effectuent de façon satisfaisante leur stage de formation.
- La formation BAFD pour devenir directeur d'Accueils Collectifs de Mineurs est ouverte aux titulaires du BAFA âgés de 18 ans ou à toute personne pouvant justifier de 28 jours d'animation, dans une structure d'Accueils Collectifs de Mineurs. Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur se déroule en 4 étapes :
 1. La session de formation générale - 9 jours.
 2. Le premier stage pratique - 14 jours.
 3. La session de perfectionnement - 6 jours.
 4. Le deuxième stage pratique - 14 jours.Pour tout renseignement contactez nous au 04 79 05 11 82.
- Votre formation est assurée par des professionnels de l'animation, formateurs du CFAG et diplômés BAFD garants de sessions de qualité.
- Votre stage se déroule à BRAMANS (Savoie) au Village-Club NEIGE et SOLEIL, avec un matériel pédagogique de qualité, auquel s'ajoute une cuisine copieuse et savoureuse.

Comment obtenir le BAFA ?



Le cycle de formation

1. Inscription

Inscrivez-vous dans un premier temps sur le site internet national www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd et n'oubliez pas de transmettre à la DDCS ou la SSCSP de votre département, via votre espace personnel ou par courrier, une copie de votre carte d'identité.

Inscrivez-vous auprès de l'organisme CFAG centre de formation Neige et Soleil - inscriptions en ligne sur www.neige-et-soleil.com

Vous pouvez obtenir des aides financières sous conditions, renseignez-vous auprès des : caisse d'allocations familiales, conseil régional, conseil départemental, comité d'entreprise, Pôle emploi...

2. Session de formation

Durée 8 jours

Vous devez avoir 16 ans révolus le 1er jour du stage, aucune dérogation n'est possible.

Des travaux individuels et de groupe, des temps de réflexion, d'information en alternance avec des temps d'expérimentation et de pratique d'activités, qui vous permettront d'aborder :

- La connaissance des enfants et des jeunes.
- Les relations dans les groupes.
- La pratique d'activités de plein air, de découverte et d'expression.
- Une réflexion sur l'organisation et le rôle de l'Accueil Collectif de Mineurs.
- Les notions de responsabilité et de sécurité.
- L'animation de la vie quotidienne.
- La construction de Projets d'Animations.
- Les objectifs pédagogiques de l'Association en matière de séjours de vacances.

3. Stage pratique

Durée 14 jours en un ou plusieurs séjours

L'Association NEIGE et SOLEIL, pour ses séjours de Vacances Hiver et Été, recrute en priorité les animateurs stagiaires qui ont effectué, avec le CFAG, une session de formation de façon satisfaisante.

4. Sessions d'approfondissement ou de qualification

Durée : 6 à 8 jours

Vous choisissez entre les 7 thèmes suivants :

A. Appro Animation de séjour à la neige

S'adresse aussi bien aux débutants qu'aux confirmés :

- Animation du ski et des activités extérieures en ACM, en séjour à la neige
- La sécurité et l'encadrement sur les pistes
- La pédagogie en centre de neige et l'animation d'intérieur
- Le séjour de vacances en montagne, en été, en hiver (faune, flore, habitat)
- Analyse des apports de la formation
- Approche du projet pédagogique
- Connaissance des adolescents

B. Appro Animation de séjour à la montagne, l'été

- L'animation en ACM à la montagne, l'été
- La sécurité et l'encadrement des activités spécifiques
- La pédagogie au centre d'été et l'animation d'intérieur
- Le séjour de vacances en montagne, en été, en hiver (faune, flore, habitat)
- Analyse des apports de la formation
- Approche du projet pédagogique
- Connaissance des adolescents

C. Appro L'animateur et les premiers secours (PSC1)

- La formation et la validation de l'attestation de formation à la Prévention et aux Secours Civiques de niveau 1 (assurées par des professionnels du secourisme)
- Protéger - Alerter - Secourir
- Rôle et fonctions de l'Assistant Sanitaire en ACM
- Les risques spécifiques à la montagne et l'organisation des sorties
- Analyse des apports de la formation
- Approche du projet pédagogique
- Connaissance des adolescents

D. Appro Petite enfance

- Les techniques d'animation par le jeu
- L'animation des activités pour les petits
- Les veillées pour les 4-6 ans
- La réglementation des activités et la sécurité
- Analyse des apports de la formation
- Mise en commun des expériences personnelles
- Approche du projet pédagogique

E. Qualification surveillance de baignades

- Préparation aux épreuves techniques (natation et secourisme)
- Place du SB dans l'équipe, travail en équipe, mise en place de projets
- Organisation et réglementation des baignades en ACM
- Noyades et prévention
- Sensibilisation des enfants et de l'équipe au respect du milieu aquatique
- Connaissance des publics, des relations de groupe
- La sécurité et l'encadrement des activités spécifiques
- Projets pédagogiques et projets d'animation
- La connaissance des adolescents et les comportements à risque
- Analyse des apports de la formation
- Approfondissement des techniques d'animation (jeux, veillées...)
- Les spécificités des accueils collectifs de mineurs en montagne, l'été, l'hiver

Prérequis : PSC1 + attestation 100m nage libre départ plongé délivrée par un maître-nageur. Etre titulaire du BAFA ou en cours de formation au BAFA avec 14 jours de stage pratique validés

RENOUVELLEMENT de la qualification surveillance de baignades

- 3 jours pour se remettre à niveau et renouveler sa qualification SB (tous les 5 ans)
- Révisions théoriques, réglementation, organisation, prévention, risques et noyades
- Mises en situation en piscine, secourisme, 200 m, remorquage mannequin
- Examen de validation

F. Appro Animation et chant

- Ateliers et animations musicales
- Chants pour enfants ou adolescents
- La sécurité et l'encadrement des activités spécifiques
- Le séjour de vacances en montagne
- Analyse des apports de la formation
- Approche du projet pédagogique
- Connaissance des adolescents

G. Appro Animer les 6-11ans 6 jours

- Session de 6 jours pour connaître et comprendre l'enfant entre 6 et 11 ans, ses caractéristiques et son environnement pour proposer un encadrement, une vie quotidienne et des activités adaptées.
- Cette session vous permettra de travailler les jeux, ateliers, veillées et techniques d'animation en ACM.
- Vous découvrirez également les risques spécifiques à la montagne, l'organisation des sorties extérieures, la prévention des conduites à risque chez l'adolescent...

G. Appro Ados et grands jeux 6 jours

- Session de 6 jours pour connaître et comprendre l'adolescent, ses caractéristiques et son environnement pour proposer un encadrement, une vie quotidienne et des activités adaptées.
- Cette session vous permettra de travailler les grands jeux et techniques d'animation en ACM.
- Vous découvrirez également les risques spécifiques à la montagne, l'organisation des sorties extérieures, la prévention des conduites à risque chez l'adolescent ...



Les formalités d'inscription



Nous vous conseillons de prévoir votre inscription le plus rapidement possible, seul le nombre des inscrits détermine la clôture des inscriptions.

Comment vous inscrire ?

1. Vous expédiez

- Fiche d'inscription, ci-contre (dûment remplie et signée)
+ Bourse de stage (si vous y avez droit)
- Arrhes de 200 € (par personne)
+ Carte d'adhésion 20 € (par personne)

2. Vous recevez

- Attestation d'inscription : précisant le solde restant à régler, attestant votre inscription (fiche à fournir éventuellement aux organismes pour les bourses de stages)

3. Vous expédiez (1 mois avant le départ)

- Solde des frais de stage
- Après ce délai nous nous réservons le droit d'annuler votre inscription si le solde du stage n'a pas été réglé.

4. Vous recevez (10 jours avant le départ, après réception du solde des frais de stage)

- Horaires départ et retour et heures de rendez-vous

Les frais de participation comprennent

- L'hébergement en chalet,
- La pension complète (4 repas) petit déjeuner, goûter, déjeuner, dîner,
- L'encadrement du stage,
- Les ateliers relatifs aux activités du stage,
- Le prêt du matériel de loisirs, suivant les activités,
- Les assurances (dommages corporels),
- Les frais de dossier,
- Le prêt du matériel de ski, chaussures, bâtons et les forfaits pour les stages d'approfondissement. Le prêt des casques et autre matériel spécifique.

Les frais de participation ne comprennent pas

- La cotisation d'adhésion (nécessaire pour participer aux stages de formation) : 20 € par personne.
- Le transport aller et retour
- Les nuitées ou repas supplémentaires



Attention... Très important !

1. Si vous débutez votre formation avant d'avoir 16 ans révolus, vos stages ne seront pas validés par JEUNESSE ET SPORT.
2. Vous devez accomplir la totalité de votre formation dans un délai de 30 mois maximum, et ne pas laisser s'écouler plus de 18 mois entre la session de formation et le début du stage pratique.
3. Les différents stages s'inscrivent dans le cadre du BAFa (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). A chaque fin de stage ou de session, le directeur de stage porte une appréciation sur votre aptitude, ceci est fait sous le contrôle de l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports et après un entretien du stagiaire avec les formateurs du stage. Le stagiaire est tenu de participer à tous les temps de la formation. L'appréciation tiendra également compte de l'intégration et de la participation à la vie collective, de la capacité à travailler en équipe et à organiser et conduire des séquences d'animation. Enfin, l'aptitude du stagiaire à comprendre et à respecter la législation en vigueur.

L'appréciation est indépendante des frais de séjour que vous avez engagés pour votre formation

4. Vous ne pouvez pas commencer votre stage pratique si vous n'avez pas obtenu une appréciation « session satisfaisante » au terme de la SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE.
5. A la fin des épreuves, vous devrez retourner vos trois certificats à la DDJS de votre département. Le BAFa vous sera attribué sur proposition d'un jury qui aura eu connaissance des appréciations portées lors de chaque étape de votre formation.

Informations indispensables



Garanties d'assurance

OBJET	LIMITE DE GARANTIE	MONTANT DES FRANCHISES
RESPONSABILITÉ CIVILE HORS RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE		
• Dommages corporels*	6 682 906 € dont 835 364 €	Néant 10 % des dommages mini 251 € maxi 502 €
• Dommages matériels* et immatériels*		
Sauf articles suivants (1) pour dommages corporels*, matériels et immatériels*		
- R.C. pollution* accidentelle* (art. 3-2-2)	250 608 € par sinistre* et par année d'assurance (3)	10 % des dommages mini 886 € maxi 4 512 €
- R.C. vols du fait des préposés (art. 3-2-1 b)		10 % des dommages mini 251 € maxi 502 €
• Faute inexcusable (art. 3-2-3 a) • Faute intentionnelle (art. 3-2-3 b) • Maladies professionnelles (art. 3-2-3 c) • Dommages corporels* en stage ou essai d'embauche (art. 3-2-3 d) • Dommages corporels* subis par les aides bénévoles (art. 3-2-5) • Intoxications alimentaires (art. 3-2-4) • Dommages aux préposés (art. 3-2-3 e) : - Effets personnels - Véhicules garés	14 366 € 267 316 € par sinistre* et par année d'assurance (3) pour chacune des garanties	Néant sauf (2)
	835 364 € par sinistre* et par année d'assurance (3)	
	8 855 € 26 732 € par sinistre* et par année d'assurance (3)	10 % des dommages mini 251 € maxi 502 €

(1) Les montants des garanties correspondants ne sont pas cumulables avec ceux des dommages corporels*, matériels* et immatériels*.

(2) Lorsque le sinistre* est dû à la propre faute inexcusable de l'Assuré, application d'une franchise* égale à 878 euros.

(3) Pour l'ensemble des sinistres* survenus au cours d'une même année d'assurance*.

Conditions d'inscriptions

• Comment s'inscrire

L'adhésion est nécessaire pour s'inscrire. Toute inscription s'effectue en remplissant un bulletin d'inscription. Celui-ci doit être accompagné du montant des arrhes. Attention ! Toute demande non accompagnée de la somme indiquée ne sera pas prise en considération. L'association se réserve le droit de refuser certaines demandes d'adhésion.

• Annulation et changement

Un empêchement est toujours possible, qui vous interdit de partir avec NEIGE et SOLEIL à la date que vous aviez prévue. L'option annulation (40 €/participant) couvre les frais de participation de séjours. Sont exclus de l'option annulation les frais de transport et d'adhésion qui dans tous les cas restent acquis à l'association.

Si vous souscrivez l'option annulation (40 €/participant) :

- Nous vous remboursons, sur justificatif (certificat médical), l'intégralité de votre forfait frais de participation de séjour.

Si vous ne souscrivez pas l'option annulation et vous nous prévenez :

- 30 jours au moins avant la date prévue de votre départ, nous vous rembourserons ce que vous nous avez versé pour votre forfait, moins 45 € de retenue par personne inscrite.

- Entre 29 et 15 jours avant la date prévue pour votre départ, nous retenons 20 % du montant total de votre forfait frais de participation de séjour.

- Entre 14 et 8 jours avant la date prévue pour votre départ, nous retenons 40 % du montant total de votre forfait frais de participation de séjour.

- Entre 7 et 0 jours avant la date prévue pour votre départ, nous retenons 80 % du montant total de votre forfait frais de participation de séjour.

• Séjours incomplets

Les frais de séjour étant forfaitaires, aucune déduction ni remboursement de place ne sont accordés pour un séjour incomplet ou pour une prestation qui n'aurait pas été utilisée, de même en cas d'exclusion, d'hospitalisation ou de départ prématuré pour quelque raison que ce soit, et ce, même si vous avez souscrit l'option annulation.

Lieu et dates de séjours

Exceptionnellement, l'Association se réserve le droit de supprimer ou de changer l'emplacement du lieu de séjour pour des raisons d'insuffisances ou de surplus de participants ou de modifier les dates de séjours. En cas d'annulation du séjour, les participants sont remboursés des frais qu'ils ont versés, sans pouvoir prétendre à une indemnité pour non fonctionnement.

Pertes et vols

Pendant le séjour, la surveillance des affaires personnelles incombe à chaque participant. L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Notre assurance ne couvre pas cette responsabilité.

• Subventions allocations vacances

Si vous avez droit à des allocations vacances ou à des subventions, envoyez votre "BON VACANCES" ou lettre stipulant le montant de la subvention accordée (par votre entreprise, service social, comité, etc), accompagné de la différence par un règlement de votre part. Les chèques vacances sont acceptés (notre agrément n° 4 753).

• Accident - hospitalisation

Exceptionnellement, certains accidents, traitements ou hospitalisation au cours du séjour, peuvent rendre impossible pour le participant la poursuite normale des activités ou un voyage par autocar. Dans ce cas, la direction du centre en informera les parents qui se chargeront du rapatriement de leur enfant. Nous vous conseillons de contracter à cet effet une assurance rapatriement pour la durée du séjour.

• Révision des frais de participation

Les frais de participation aux séjours peuvent être exceptionnellement modifiés en cas d'évolution trop importante des coûts des denrées, services et salaires.



Neige & Soleil

Créateur de sourires depuis 1951



Formation
BAFÀ BAFD

Adultes
Familles

Enfants
Ados
Classes
découverte



www.neige-et-soleil.com

Les Glières • 73500 VAL-CENIS BRAMANS
04 79 05 26 42 • info@neige-et-soleil.com

Association (loi 1901) Village-Vacances
Agrément Ministériel Jeunesse Éducation Populaire N° 73.96.6
Association de Tourisme agréée N° AG 073.97.0001



Val-Cenis
Haute Maurienne
Vanoise